



MAIRIE
de
NOAILHAC

Téléphone 05 63 50 50 05

**Bulletin
du Conseil Municipal
De la commune de Noailhac
Séance du 22 janvier 2019**

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Jean-Louis GAU. Henry BOSCH ; Serge BARBASTE.; Marc GEMIN ; Jacques BLANC ; Jean-Marie BERNAT
Mmes : Marie-Pierre PALAYSI ; Armelle ANDRADE ; Christiane MADAULE ; Isabelle CARRIÈRE ; Gaëlle THUILLIER
Excusé : Etienne SICARD

REAMENAGEMENT DE LA DIGUE A STERILES

Des travaux sont envisagés pour réaménager la digue :

- Recouvrir de terre argileuse le dépôt de stériles.
- Aménager le site pour favoriser l'écoulement des eaux sans infiltration.
- Réhabilitation de la conduite d'eau sous la digue.

Avis du Conseil Municipal sur ce dossier : favorable

REVALORISATION DES LOYERS

Dorénavant la date d'indexation des loyers rue de la Fontaine et appartement au-dessus de la mairie sera effectuée au 01/01 de chaque année à compter de 2020.

STATIONNEMENT ROUTE DE MALACAN

La commission des travaux va étudier le traçage de places de stationnement Route de Malacan afin d'améliorer la sécurité.

DEMANDE DE SUBVENTION

Une demande de subvention auprès de l'État concernant le cheminement piétonnier avenue Charles Tailhades va être déposée.

RESTE A REALISER – BUDGET PRIMITIF 2019

Achèvement des travaux concernant les vitraux de l'Église.
Reprise de l'écriture au budget 2019.

RETOUR DES QUESTIONNAIRES DE FIN D'ANNEE

Une commission a été constituée pour procéder au dépouillement des bulletins.

Une réunion publique sera programmée fin février pour un retour aux habitants.

GRAND DEBAT NATIONAL

Un cahier de doléances est à la disposition à la mairie.

Des réunions sont programmées :

- Lundi 04/02 à St Amans Sout
- Lundi 04/03 à Lagarrigue
- Jeudi 07/03 à Mazamet

Les administrés qui souhaiteraient qu'un débat ait lieu sur Noailhac sont priés de se faire connaître rapidement au secrétariat de mairie.

QUESTIONS DIVERSES

École :

- Un devis pour la maintenance des ordinateurs a été demandé et accepté pour un montant de 1 196 € TTC.
- Suite au retour des questionnaires remis aux parents, une décision sera prise sur le maintien des rythmes actuels ou le retour à la semaine des 4 jours.

Véolia : Le renouvellement de la convention prestation assainissement non collectif sera signé en mars.

Document unique pour les risques professionnels des employés municipaux : ce dernier sera constitué avec l'aide du centre de gestion.

Demande de subvention à titre exceptionnel à l'occasion des 40 ans du club Générations Mouvement : Réponse favorable. Le montant sera fixé lors de l'élaboration du budget 2019.

Salle des associations : Rappel : chaque association doit procéder au nettoyage de la salle après utilisation.

Permanence du commissaire enquêteur concernant le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) : mardi 12/02/19 de 9h à 12h, salle du conseil à la mairie.

Route de Malacan : un agriculteur emprunte cette route communale pour stocker le fumier de son élevage bovin dans des champs qui jouxtent la route. Lors des transports, du fumier tombe sur la route, créant un danger pour les automobilistes, notamment par temps de pluie. Un courrier a été envoyé à cet agriculteur par rapport à ce problème.

De plus, la portion de route utilisée est limitée à 5.5T. Le tonnage n'est pas respecté, ce qui entraîne une dégradation importante de la chaussée et des bas-côtés lors d'un croisement avec un autre véhicule.

Au cours d'une réunion avec l'agriculteur concerné, il lui a été proposé de passer sur les terres qu'il a en fermage et qui longent la route. Le Conseil Municipal ne veut pas que la mairie supporte seule la charge financière consécutive à la remise en état des dégradations causées par cet usager.